

Autorité parentale exclusive

Par martineau, le 30/03/2010 à 22:32

Bonjour,

j'ai envoyé récemment une requête au TGI pour obtenir l'autorité parentale exclusive de mon fils âgé de 6 ans (père absent depuis 5 ans). je fais cette démarche à défaut de la déchéance de droits parentaux pour abandon car faute de moyen de payer un avocat.

J'ai donc envoyé ma requête au TGI qui m'a tout renvoyé en me disant que sans l'adresse du père, ils ne pouvaient rien faire; et que du coup, il fallait que je passe par un huissier de justice (encore des frais non négligeables je suppose) pour le citer à la dernière adresse connue.

Y a t'il un autre moyen? de mon côté, puis-je retrouver ses coordonnées? (je n'ai rien trouvé via internet, annuaire, sites publics type faceb**k....) si non, quel est le coût d'un huissier? vous remerciant d'avance,

cordialement,